

06 mars 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON (en retard)- Murielle MONGUILLON

Secrétaire : Bernard DEPORTE

Reprise du Bar :

Monsieur le Maire accueille le nouveau gérant du bar-restaurant « Le Noailly » et lui demande de se présenter :

M. DEBORD est domicilié à Noailly et a posé sa candidature car son objectif est de tenir un commerce. Ayant 10 ans d'expérience, il a donc monté un projet et va suivre les formations nécessaires à la tenue d'un bar-restaurant (licence IV – hygiène).

Il proposera de la cuisine familiale avec une carte le week-end avec 4 plats et un menu du jour à 11.90 € le midi (comprenant entrée à volonté en buffet + plat chaud + fromage et dessert + ½ pichet)

Le bar sera ouvert du lundi au dimanche (sauf lundi après-midi et un dimanche après-midi sur 2)

Il sera tout seul au début puis compte prendre un extra par la suite. L'ouverture est prévue vers fin avril.

Monsieur le maire indique qu'un « pot » d'ouverture sera organisé avec le conseil, les présidents d'association.

La salle de restaurant a été repeinte en blanc et le bar aussi. Des propositions ont été faites concernant le mobilier intérieur et un état des lieux précis sera fait

M. Debord s'occupe du mobilier de la terrasse.

M. le Maire se dit satisfait de l'ouverture du bar avant les beaux jours, les grandes manifestations communales et le commencement des travaux à la cure et au lotissement.

Lotissement les Courreaux

Les plis ont été ouverts et 3 entreprises ont été reçues en commission : Page (Villerest) – Chavany (St Nizier sous Charlieu) et Bouhet (Digoïn)

Une autre réunion est prévue avec le bureau d'étude pour choisir l'entreprise. Les travaux devraient débiter fin avril.

2018-03-01 **Adhésion à la compétence optionnelle « Eclairage Public »**

CONSIDERANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le SIEL adapte régulièrement cette compétence qui inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL.

CONSIDERANT qu'au vu de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes et des préconisations du groupe de travail d'élus, à partir de 2018 :

- La participation relative au changement systématique des sources qui s'effectue tous les 5 ans, sera

Commune de NOAILLY

06 mars 2018

inscrite en section d'investissement et la partie maintenance en fonctionnement.

- La compétence optionnelle « Eclairage Public » sera prise pour 6 ans minimum et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.
Après la période initiale de 6 ans, possibilité de sortir de l'adhésion par la prise d'une délibération avant le 31 octobre de l'année N transmise au SIEL avant le 15 novembre, pour prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.
En cas de sortie de l'adhésion, les participations de l'année N+1 correspondront alors au reste à charge lié au changement systématique des sources en cours et à la part de la consommation de l'année N-1.

CONSIDERANT que le volet « maintenance » comprend :

- le choix entre :
 - . le niveau 1 de maintenance complète
 - . ou le niveau 2 de maintenance simplifiée, avec la possibilité de demander un nettoyage complémentaire dès le renouvellement ou en cours d'adhésion
- modification du choix possible au bout de la 3^{ème} année par délibération
- une option « pose et dépose des motifs d'illuminations »
 - . facturation du nombre d'heures réalisées au coût horaire sur présentation du procès-verbal signé par la collectivité et l'entreprise effectuant la prestation de maintenance des installations
 - . Pas d'appel de participation pour une année où l'option n'aurait pas été activée
- une participation spécifique pour le changement des lampes à vapeur de mercure dites « Ballons Fluorescents » si la collectivité n'a pas contractualisé un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

CONSIDERANT que le transfert de compétence nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés ; que la commune reste toutefois propriétaire, le SIEL n'étant qu'affectataire pendant la durée de l'adhésion. A ce titre, le SIEL règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

CONSIDERANT que les montants des participations pour la compétence optionnelle sont les suivants :

CATEGORIE DE COMMUNE Urbaine = A, B,C Rurale = D, E, F Catégorie de la collectivité = F		INVESTISSEMENT en €/foyer		FONCTIONNEMENT en €/foyer					
		Changement systématique des sources		Maintenance des installations		Nettoyage complémentaire	Maintenance sans plan d'investissement pour la programmation du changement des lampes à vapeur de mercure	Passage en simplifiée à 3 ans par délibération	
Type maintenance	Catégorie commune	Lampe	LED	Lampe	LED	Lampe et LED	Lampe et LED	Lampe	LED
simplifiée	rurale	3.22	0.00	16.58	13.45	15.00	34.00	Pas concerné	
complète	rurale	4.05		20.85	18.55		39.00	22.70 Invest. 4.05 Fonct. 18.65	16.35
Consommation d'électricité en TTC : 155.81 €/Kva installé + 0.087 €/Kwh consommé .prix fermes (HTT) pour les 3 ans du marché d'achat d'énergie (2016 – 2018) . et majorés en fonction de l'évolution du TURPE, de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité), de la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et de la TVA (5.5% sur l'abonnement et 20% sur la consommation).									
Option pose et dépose des motifs d'illumination temporaire : 117.40000000000001 €/h <i>Pas de versement de participation pour une année où l'option n'aurait pas été activée</i>									
Travaux Neufs : taux de participation de la commune : 56 %									

Commune de NOAILLY

06 mars 2018

Les montants participatifs sont pour la maintenance et les travaux neufs révisables annuellement sur la base des indices TP12c maintenance et TP12b travaux du mois de décembre de l'année N-1,

CONSIDERANT qu'à défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer pour 6 ans minimum, à compter de l'année 2018, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL, dont le contenu est décrit en annexes
- **DECIDE** de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :
 - situées sur les voies publiques et les sites et monuments et les terrains de sports
 - Niveau 2 – maintenance simplifiée
 - nettoyage complémentaire dans le cadre du niveau 2 – maintenance simplifiée
 - pose et dépose des motifs d'illuminations
- **DECIDE** de mettre à disposition du SIEL les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion
- **DECIDE** que le SIEL assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public
- **DIT** que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, ainsi qu'à régler toutes sommes engagées par le SIEL lors des changements systématiques intervenus pendant la durée d'adhésion
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, et suivants.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 09/03/18
publication le 09/03/2018

2018-03-02 **Réhabilitation de la Cure** (Contrat de ruralité Roannais)

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision de réhabiliter la Cure en logements sociaux/PMR et éventuellement MAM (Maison d'assistante Maternelles).

Les travaux estimés et présentés lors de la séance du 24/10/2017 s'élèvent 727 224.44 € HT + 50 400 € d'honoraires soit 777 624.44 € HT.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre du contrat de ruralité Roannais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les travaux de réhabilitation de la Cure pour un montant HT de 777 624.44 € (y compris honoraires).

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 09/03/18
publication le 09/03/2018

- **SOLLICITE** une subvention à l'Etat au titre du contrat de ruralité Roannais
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018
- **DIT** que cette délibération annule et remplace celle en date du 04/12/17

Rentrée 2018 : organisation du temps scolaire

Monsieur le maire explique que suite à la décision du conseil de revenir à la semaine de 4 j, un courrier a été envoyé à l'inspecteur d'académie lequel souhaite une proposition du conseil concernant les horaires. Aussi, considérant les horaires avant la modification de 2014, Considérant le fonctionnement de la cantine sur 2 services,

Commune de NOAILLY

06 mars 2018

considérant que, pour des raisons de sécurité, de place, et pour laisser aux enfants le temps de passer au toilettes avant la reprise des cours, une pause méridienne de 2 heures est préférable, monsieur le maire propose de reprendre les horaires suivants : 8 h30 -11 h30 13 h 30-16 h 30

ES : Il est rappelé cependant que les instits avaient demandé 8h30-11h45 13h30-16h15 car les enfants seraient plus réceptifs / attentifs.

BD : Le ¼ d'heure supplémentaire ne sert à rien, mieux vaut leur laisser le temps de manger

SD : aujourd'hui n'ont-ils pas le temps de manger ?

↳ avant il y avait un problème de temps avec le passage aux toilettes (sortie vers 13 h15-13h20), et depuis que la mairie veut les 2 h de pause méridienne il n'y a plus de problème et ils sortent à 13 h 10 !

↳ les horaires étaient comme cela avant la réforme sur les rythmes scolaires

SD : est-ce que l'on a demandé aux personnes concernées ?

AB : l'inspecteur a demandé des horaires équitable donc 3 h le matin et 3 h l'après midi – avant les 4.5 j étaient pour le bien de l'enfant – maintenant on revient à 4 j !

ES : ce sont bien les professionnels qui savent

OB : avons-nous compétences pour dire ceci ou cela, même les experts ne sont pas d'accord

ES : les agents le ressentent comment ?

AB : avant avec 2 heures tout allait bien, aujourd'hui avec 1h45 rien ne va, avec 2 services

BD : il y a plus de mouvement et moins de temps pour manger

Suite au débat, le conseil vote pour les horaires suivants avec :

10 pour : 8h30-11h30 13h30-16h30

2 pour 8 h30-11h45 13h30 – 16h15

2 abstentions

2018-03-03

Horaires rentrée scolaire 2018

Monsieur le Maire explique que suite à la décision du conseil de demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, soit un passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018, il convient de proposer au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale les horaires de l'école.

Il propose les horaires suivants 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30 soit 6 heures quotidiennes, les lundi-mardi-jeudi-vendredi, n'entraînant pas de déséquilibre entre le matin et l'après-midi.

Cette proposition permet ainsi au restaurant scolaire d'avoir 2 heures de pause méridienne rendues nécessaire par l'organisation en 2 services de la cantine, pour des raisons de sécurité, de place, et de temps indispensable aux enfants pour se restaurer, se divertir...

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 09/03/18
publication le 09/03/2018

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (10 pour / 2 contre / 2 abstentions) :

- PROPOSE les horaires scolaires suivants : 08 h 30 – 11 h 30
13 h 30 – 16 h 30

Secours hélicoptéré

Monsieur le maire explique la démarche de la société HIS (Hélicoptère ingénierie Systeme) qui comprend l'hélicoptère du SAMU 42 ; Afin de gagner du temps (64 %), ils proposent d'installer sur les communes équipées de stade, par exemple, un système d'auto éclairage pour pouvoir poser l'hélico lors des interventions d'urgence.

Ce système peut bénéficier efficacement à plusieurs communes soit 3 pour notre secteur (St Germain – St Forgeux et Noailly).

06 mars 2018

Un boîtier est installé au stade et permet la prise en main, du SAMU ; de l'allumage à distance. Suivant l'installation, il permet de connaître la météo sur place et une caméra permet de savoir l'occupation des lieux

Le coffret coûte 2450 € HT et les droits annuels d'utilisation 250 € HT

Il est précisé que les 2 autres communes n'ont pas encore été contactées ; Aussi, le conseil reste en attente de leur avis.

Columbarium :

Mme Domingues, 3^e adjointe demande ce que la mairie fait suite à la dernière réunion du conseil – Monsieur le maire précise qu'il n'a pas changé d'avis.

Le conseil, à la majorité (9 pour), décide d'enlever les cases superposées et de créer une deuxième ligne de cases qui pourront être superposées et un règlement spécifique. M. le maire ne souhaitant pas s'en occuper, Mme Sandrine Domingues, prendra rendez-vous avec des entreprises pour avoir des devis de chape nécessaire à l'installation des cases et proposera avec les 8 conseillers un nouveau règlement.

Mobilier bar :

Monsieur le Maire et les adjoints ont vu le commercial pour le mobilier avec M. Debord. Ils proposent l'acquisition du mobilier suivant :

Pour le bar : banquette le long du mur - 6 tables 50x70 –12 chaises - 4 tabourets –

Pour la salle de restaurant : mobilier pour 60 personnes (3 tables rondes repliables + 11 tables de 2 + 5 tables de 4 et 60 chaises)

pour un total HT de 9000 €. Avec la hotte, le dessous de bar et les diverses fournitures prises pour la rénovation du logement et du bar, l'enveloppe décidée par le conseil a été complètement utilisée voir plus sans compter le temps passé par les agents communaux.

Questions diverses

- Demandes de subvention : Le conseil rejette la demande du BTP CFA Loire
Prévention routière : le comité de la Loire de l'APR participe au quotidien à la lutte contre l'insécurité routière en sensibilisant les enfants, les salariés d'entreprises, les seniors, le grand public, les collectivités par l'organisation de salon, la diffusion de documentation. Le conseil décide de voir avec l'école avant l'attribution d'une aide .
- le conseil accepte que le Comité des fêtes utilise la chapelle lors de la fête patronale afin d'installer des artistes qui vont produire un spectacle.
- Communiqué de presse du Tribunal de Roanne : menacé par la réforme départementale de la justice qui au nom de l'efficacité et de la proximité envisage de supprimer pas moins de 164 tribunaux de grande instance et 36 Cours d 'Appel. L'objectif est de transférer à St Etienne l'essentiel du contentieux dont celui des affaires familiales. La juridiction roannaise deviendrait simple juridiction de proximité, ce qui contraindra les justiciables à se rendre à St Etienne et contribuera à créer un désert judiciaire.
- Cantine : un contrôle sanitaire a eu lieu avant les vacances et les améliorations ont été mises en place – un contrat avec un laboratoire d'analyses bactériologiques devra être signé.
- THD42 : les pastilles sont passées au vert – les habitants peuvent donc prendre rendez-vous pour le raccordement gratuit jusqu'en 2025.
- cérémonie du 19 mars aura lieu le 18 à 11 h devant le monument – présence des conseillers souhaitée.
- Siadep : réunion budgétaire des 2 conseillers délégués qui précisent qu'il n'y aura pas d'augmentation du tarif .

Commune de NOAILLY

06 mars 2018

- Commission « finances » le jeudi 22 mars à 20 h 30
- Barthias : les bas côtés de la route se sont écrasés à certains endroits (virage notamment) suite au débardage réalisé
- Statue chapelle : elle a été refaite et sera proposée à la Paroisse pour être installée à l'église de Noailly.
- Forum des associations : organisation proposée par Mme Papot-Libéral, 1^{ère} adjointe
- Information réunion Habitat à Roannais Agglomération par Mme Papot-Libéral : le service développement durable a lancé une mission sur la réalisation d'un cadastre solaire. Il s'agit de déterminer à l'échelle du territoire un potentiel solaire de chaque toiture. La phase de collecte des données est en train de se finaliser. Le public pourra accéder à un site web pour se renseigner sur le potentiel de sa toiture. Une communication spécifique sera mise en place au printemps.

La séance est close à 22 h45